



Commune de La Sure en Chartreuse

Avis d'enquête publique

portant sur le projet de modification du PLU
de l'ancienne commune de **Pommiers la Placette**

Par arrêté n° 77 en date du 06 novembre 2019, Madame la Maire de La Sure en Chartreuse a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de modification de PLU de l'ancienne commune de Pommiers la Placette qui **se déroulera à compter du 25 novembre 2019 à 15h et jusqu'au 9 décembre 2019 à 17h**, soit pendant une durée de 15 jours. Cette enquête est organisée sous la responsabilité de Madame la Maire de La Sure en Chartreuse, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

Le projet de modification porte sur les objectifs et caractéristiques principales suivantes :

- Accompagner l'urbanisme de projet **avec la précision d'Orientation d'Aménagement et de Programmation** (OAP), outil opposable mais plus souple que le règlement de par son application avec la notion de compatibilité.
- Mieux maîtriser le développement et harmoniser les règles applicables sur Saint Julien de Ratz et Pommiers la Placette avec **un travail approfondi sur le règlement écrit et graphique**.
- Faciliter la compréhension et le respect des règles par les citoyens, en application du code de l'urbanisme, avec **une homogénéisation du traitement, des mises à jour et des corrections**.

Par décision n° 2019-ARA-KKU-1589 en date du 19 août 2019, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) a dispensé le présent dossier d'enquête publique de comporter une évaluation environnementale. Sa décision est jointe au dossier d'enquête. Des informations environnementales se rapportant à ce dossier sont néanmoins apportées dans le dossier soumis à enquête publique.

Par décision en date du 8 août 2019, Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bessière en tant que commissaire enquêteur (décision E19000249/38)

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur ainsi qu'une version papier du dossier seront déposés à la mairie de La Sure en Chartreuse, du 25 novembre 2019 au 9 décembre 2019 inclus afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture, soit le lundi, mardi et jeudi de 15h à 17h, le mercredi de 15h à 18h30 et le vendredi de 15h à 19h. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://la-sure-en-chartreuse.fr/>

Un poste informatique permettant de consulter le dossier de modification est également mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, à la mairie de La Sure en Chartreuse, sise 1 place des Charminelles, Saint Julien de Ratz, 38134 La Sure en Chartreuse, ou par mail à l'adresse commissaire.enqueteur.PLUPOM@gmail.com en indiquant dans l'objet « enquête publique pour la modification du plan local d'urbanisme de Pommiers la Placette ».

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique, ainsi que les observations et propositions écrites et orales du public reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://la-sure-en-chartreuse.fr/>

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent et recevra les observations écrites ou orales du public aux lieux, jours et horaires suivants :

- **le mercredi 27/11/19, de 13h à 15h** au village de Pommiers la Placette, dans les locaux de l'ancienne mairie, **puis de 15h30 à 17h30** au village de Saint Julien de Ratz, à la mairie de La Sure en Chartreuse ;
- **le lundi 2/12/19, de 15h à 17h** au village de Saint Julien de Ratz, à la mairie de La Sure en Chartreuse, **puis de 17h15 à 19h15** au village de Pommiers, dans les locaux de l'ancienne mairie ;
- **le lundi 9/12/19 de 15h à 17h** en mairie de La Sure en Chartreuse.

Monsieur le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour établir un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont « favorables », « favorables, sous réserves » ou « défavorables ».

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération de l'organe délibérant du conseil municipal de La Sure en Chartreuse.

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de La Sure en Chartreuse et sur le site internet de la mairie (<https://la-sure-en-chartreuse.fr/>) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions de Monsieur le commissaire-enquêteur sera communiquée par Madame la Maire au préfet.